



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **16 novembre 2020**

Décision n° **CP-2020-0215**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Silk in Lyon pour l'organisation de la 3ème édition de Silk in Lyon du 19 au 22 novembre 2020

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : Jeudi 29 octobre 2020

Secrétaire élu : Madame Claire Brossaud

Affiché le : Mardi 17 novembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Badouard).

Commission permanente du 16 novembre 2020**Décision n° CP-2020-0215**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Silk in Lyon pour l'organisation de la 3ème édition de Silk in Lyon du 19 au 22 novembre 2020**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 octobre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Reconnue dans le monde entier, la soie est l'un des emblèmes de Lyon qui conjugue patrimoine, créativité et reconnaissance internationale. Les entreprises de soieries lyonnaises restent à ce jour, grâce à leur savoir-faire, leur inventivité et leur capacité d'innovation technologique, les fournisseurs privilégiés des grandes maisons de la haute couture présentent dans le monde entier.

L'association Intersoie portait depuis 13 ans l'organisation du Marché des soies, chaque année à Lyon, lorsqu'en 2018, Intersoie et Unitex ont fondé une nouvelle association, Silk in Lyon, dans l'objectif d'enclencher un nouveau positionnement de cet événement.

Il s'agissait de confirmer la pertinence de la démarche tant auprès du grand public que des différents acteurs de la filière sur le territoire (industriels, créateurs, acteurs culturels, patrimoniaux et touristiques, écoles, etc.). Ce festival permet en effet de cristalliser la dynamique du réseau "soie" et de fédérer l'ensemble des acteurs et initiatives liées à cette étoffe, symbole du territoire lyonnais. L'association Silk in Lyon est aussi un vecteur de communication vers les jeunes en formation, pour susciter des vocations dans une filière textile innovante et en recherche constante de talents.

En 2020, l'association a sollicité le soutien de la Métropole de Lyon pour l'organisation de la 3ème édition de Silk in Lyon, temps fort de la filière, qui illustre le dynamisme de la soie, du "fabriquer en France", et l'engagement d'une profession dont l'excellence constitue la source d'une notoriété mondiale incontestée.

II - Objectifs de la Métropole

La Métropole souhaite accompagner le développement de cet événement qui permet d'affirmer l'image et la reconnaissance de l'agglomération lyonnaise dans les secteurs de la mode et de la création. Il s'agit notamment de :

- consolider l'identité "mode et création" de l'agglomération lyonnaise aux niveaux régional et national, en se positionnant sur un créneau spécifique et différenciant, les tissus hauts de gamme et l'univers de la soie "Fabriquer en France, Fabriquer à Lyon", élément de l'identité du territoire,
- sensibiliser et stimuler la demande pour les entreprises locales,
- favoriser la création par une émulation collective autour d'une thématique partagée,
- mettre en avant et impliquer les acteurs importants du monde de la mode et de la création,
- soutenir un événement touristique qui allie à la fois la dimension patrimoniale, la dimension créative de la soie, le savoir-faire et l'innovation.

III - Compte rendu des actions réalisées au titre de l'année 2019 et bilan

La 2^{ème} édition de Silk in Lyon s'est déroulée au Palais de la Bourse du 21 au 24 novembre 2019.

Celle-ci a atteint plusieurs objectifs :

- rassembler l'ensemble des acteurs de la filière industrielle/créative de la soie et ses acteurs culturels, patrimoniaux, et touristiques, autour d'un projet commun : 9 000 visiteurs / 6 732 entrées payantes (6 166 en 2018 soit + 10 %), 34 exposants,
- valoriser la filière et ses réalisations : la rendre encore plus attractive auprès du grand public et en particulier des jeunes générations : 4 salles (tissus, métiers d'arts, conseil en ameublement et habillement, accessoires et jeunes créateurs), 20 ateliers, 10 conférences, 10 expositions, 6 performances, 100 % des créneaux réservés,
- aborder la soie dans sa globalité : histoire, patrimoine, enjeux industriels et capacité d'innovation, savoir-faire et métiers, produits d'exception et créativité : un parcours des savoir-faire, 11 visites guidées, 6 performances.

Cette 2^{ème} édition avait également permis de développer le triptyque enclenché en 2018 :

- vente de tissus et accessoires en soie fabriqués en France (industriels, créateurs et artisans de la région lyonnaise),
- parcours des savoir-faire didactique et participatif : faire découvrir au grand public l'ensemble des étapes de fabrication à travers un espace de démonstrations : sériciculture, filature, tissage, ennoblissement, création et impression. Participation active des écoles mode et textile de Lyon et des salariés de la filière,
- programme d'animations riches et variées (expositions, projections, conférences, ateliers participatifs, performances, etc.),
- ouverture à l'international avec Ville à l'honneur Kyoto (Japon), une salle dédiée et des animations en résonance,
- lancement de Silky Cities "Réseau des villes et métropoles de la Soie",
- présence d'une importante délégation étrangère lors du dîner Estime de soie, lancement d'une opération hors les murs (8 lieux), lancement d'une formule scolaire adaptée sur 1h30,
- parcours des savoir-faire avec performance artistique pour les primaires, conférence sur les métiers du textile pour les collégiens et conférence technique pour les étudiants.

IV - Programme d'actions pour l'année 2020 et plan de financement prévisionnel

Les objectifs de Silk in Lyon, qui aura lieu au Palais de la Bourse du 19 au 22 novembre 2020, sont les suivants :

1° - Reconduire le nouvel évènement unique de la soie à Lyon

- qui cristallise la dynamique de réseau impulsée en 2013,
- qui fédère les différents acteurs et initiatives liés à la soie (industriels, créateurs, acteurs culturels, patrimoniaux et touristiques, écoles, etc.),
- qui fasse connaître le territoire métropolitain et sa filière industrielle et créative de la soie,
- avec la volonté de se connecter à la jeunesse et à la formation pour susciter des vocations dans la filière textile.

2° - Maintenir la dynamique du réseau

Compte tenu de la faible probabilité de déplacement des internationaux membres du réseau Silky Cities®, une solution digitale et vidéo améliorée sera mise en place pour maintenir la dynamique impulsée en 2019. Une assemblée générale du réseau s'en suivra en visio conférence sur la structuration du réseau avec l'ensemble des membres fondateurs.

3° - Participer à la structuration de la filière textile au regard des enjeux environnementaux à travers cet évènement

La Métropole souhaite travailler avec la filière textile et l'accompagner dans une trajectoire bas carbone et favoriser la production locale et le réemploi.

L'édition Silk in Lyon est un des moments forts permettant de sensibiliser le grand public au textile responsable. Ainsi, Silk in Lyon souhaite de plus en plus communiquer autour de ces problématiques environnementales, notamment sur la question du faire soi-même. Des ateliers seront mis en place à cet effet lors de cette édition 2020.

V - Budget prévisionnel 2020

Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes	Montant (en € HT)
location Palais de la Bourse (frais annexes incl.)	46 000	chiffre d'affaires dont :	82 665
logistique	160 000	- chiffre d'affaires (tables exposants)	48 460
communication et relations presse	32 600	- entrées payantes	20 705
animations - programmation culturelle	10 000	- ateliers	500
frais de déplacement et réception	2 000	- vente places (150 € TTC)	3 000
divers (assurances, com bancaires, etc.)	2 665	- vente de foulards	10 000
prestation administrative et financière	5 500	subventions	220 000
frais de fonctionnement de l'association porteuse	1 600	- Métropole de Lyon	25 000
diner Estime de soie (Silk in Lyon)		- Ville de Lyon	35 000
dîner 120 pers. (logistique, traiteur, communication, animation, goodies inclus)	40 000	- Malakoff Médéric	10 000
opération vente de foulards Carré de Soie		- Association première vision (APV)	100 000
pochettes	300	- Unitex	50 000
reversement des bénéfices de l'opération Carré de Soie au profit d'une association	2 000		
Total	302 665	Total	302 665

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 €, au profit de l'association Silk in Lyon pour la 3^{ème} édition de l'événement Silk in Lyon du 19 au 22 novembre 2020 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € au profit de l'association Silk in Lyon pour la 3^{ème} édition de l'événement de Silk in Lyon du 19 au 22 novembre 2020,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Silk in Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 25 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° OP02O1574.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 novembre 2020.